

**Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan semestriel et prévisions
pour l'année 2003 - Signature de conventions de partenariat -
Encaissement et réaffectation de recettes**

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le dispositif «A tire d'Aile» (aide individuelle aux loisirs par l'échange) adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par la délibération du 3 juillet 2000, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, une aide aux loisirs de 80 € est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances ou de «coupons sports». Chaque jeune reçoit en outre une Carte Avantage Jeunes. Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi. En effet, certains partenaires s'impliquent parfois activement dans la démarche en assurant l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

En 2002, 483 projets d'utilité sociale ont été réalisés, 129 ayant fait l'objet d'un bilan communiqué au Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2002. Les projets réalisés en sus sont les suivants :

Structure d'accueil	Projet	Nbre de jeunes	Réalisation (période)	Encadrement par	Convention du	Financement
Ville (service de la Politique de la Ville)	Aide au personnel pour la fête à Planoise	6	le 19 et 20/06/02	Ville	sans	Ville
Comité de quartier Rosemont-St-Ferjeux	Réfection chalet Emmaüs	14	du 1/07 au 14/08/02	Ville	25/06/02	Ville
	Réfection local Amitié	8	du 23/10 au 31/10/02	Comité	23/10/02	Comité
MJC de Palente	Rénovation des chalets de l'Union des Commerçants	11	du 1/07 au 14/08/02	Ville	25/06/02	MJC
	Journée mondiale du SIDA	3	du 23 au 31/10/02	MJC	23/10/02	MJC
EMMAÛS	Tri de vêtements et chiffons	80	du 1/07 au 14/08/02	Ville	17/06/02	Ville
CRIJ	Affichage et mise sous pli	5	du 19/08 au 04/09/02	CRIJ	31/05/02	CRIJ
Ville (Espaces Verts)	Rénovation parcours santé de Chailluz + nettoyage	80	du 01/07 au 14/08/02	Ville	sans	Ville
Ville (Politique de la Ville)	Arbitrage coupe du monde des quartiers	8	6, 7 et 8/07/02	Ville	sans	Ville
Ville (service Voirie)	Tri et distribution de tracts (en ville sans ma voiture)	5	les 16 et 17/09/02	Ville	sans	Ville
Ville	«La rue de tous les dangers» préparation de la manifestation	3	du 17 au 29/09/02	Ville	sans	Ville

Structure d'accueil	Projet	Nbre de jeunes	Réalisation (période)	Encadrement par	Convention du	Financement
Ville et Mutualité du Doubs	Préparation de la journée mondiale du SIDA	18	du 23/10/02 au 31/10/02	Ville	sans	Ville + Mutualité
PEP 25	Soirée solidarité	6	29/09/02	PEP 25	28/11/02	Ville
Union des Commerçants	Emballage de cadeaux	25	du 01/12 au 23/12/02	Ville	7/06/02	Ville
CCAS (centre social de la Grette)	Aide à la préparation du spectacle	6	23/12/02	CCAS	sans	Ville
CCAS (centre social de Planoise)	Mise sous pli et distribution Journal «L'Ascenseur»	8	5 et 6/12/02	CCAS	sans	Ville
MJC de Besançon	Mise sous pli et distribution Journal «L'Eclair Soleil»	3	18/12/02	MJC	sans	Ville

Pour l'année 2003, l'objectif est de 500 projets/jeunes reconduits avec les mêmes partenaires. D'autres partenaires non connus à ce jour sont susceptibles de solliciter également le dispositif A Tiro d'Aile en cours d'année, en fonction de l'élaboration de nouveaux projets.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2003, les conventions à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions feront l'objet d'un rendu-compte semestriel au Conseil Municipal en juillet 2003 et janvier 2004,

- d'autoriser M. le Maire pour l'année 2003 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville.

- d'imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, au compte 92.422.7478. 47041 en recettes et de les réaffecter en dépenses au compte 92.422.6288.47041.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 février 2003.